



**PREMIER RAPPORT  
DU  
COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

Troisième session  
de la 58<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 25 avril 2017

**COMPOSITION DU COMITÉ**

M. Roussel, président  
M. Guitard, vice-président  
M. Chiasson  
M. Harvey  
M. Bourque  
M. Bertrand LeBlanc

M. LePage  
M. Jeff Carr  
M. Crossman  
M. Northrup  
M<sup>me</sup> Wilson

le 25 avril 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 11 avril 2017 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 43,     *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton* ;
- 50,     *Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'Église anglicane* ;
- 63,     *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick* ;
- 64,     *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé* ;
- 65,     *Loi sur les psychologues*.

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant et accomplit une partie du travail à son sujet :

- 38,     *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Restigouche-Chaleur, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

---

Wilfred Roussel, député